En quoi consiste l'abonnement "1 an à Versailles" ?	
Comment se procurer la carte "1 an à Versailles" ?	
Quelques points importants de règlement	
Où acheter les billets ? Est-il nécessaire de les acheter à l'avance ?	
Où dois-je me présenter avec mes billets achetés préalablement en ligne ?	
Quels sont les avantages et les tarifs des visites guidées ?	
Dois-je obligatoirement imprimer mes billets achetés en ligne ?	
Quels sont les moyens de paiement acceptés ?	
Les jardins et le Parc sont-ils payants ?	
Existe-t-il un billet pour l'ensemble du Domaine ? Où puis-je l'acheter ?	
Combien coûte un billet pour le château de Versailles ? Où puis-je l'acheter ?	
Quelles sont les dates des dimanches gratuits ?	
Quelles sont les conditions d'application de la gratuité (jeune, enseignant, demandeur	

d'emploi, personne handicapée, etc.)?

Pour l'accès au Château (Grands Appartements, galerie des Glaces...), aux châteaux de Trianon, au Domaine de Marie-Antoinette, aux expositions temporaires et aux audioguides, certains visiteurs bénéficient de la gratuité :

- Les moins de 18 ans
- Les moins de 26 ans résidents de l'Union européenne
- Les scolaires
- Les enseignants affectés dans un établissement français munis de leur Pass éducation
- Les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur
- Les demandeurs d'emplois français sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois

Etc.. Pour vérifier si vous bénéficiez de la gratuité, cliquez ici.

Si vous êtes bénéficiaire de la gratuité, vous devrez présenter votre justificatif en plus de votre billet gratuit.

Comment éviter les files d'attente aux caisses ?

Quels sont les jours fériés ouverts au public ?

Un parcours idéal pour visiter Versailles?

Ai-je besoin d'un billet si je bénéficie de la gratuité ?

Quels sont les espaces gratuits pour tous ?

Les jardins sont-ils payants les jours de Grandes Eaux et de Jardins Musicaux ?